

# GUIDE de l'enquête publique

**Disponible  
désormais en  
VERSION NUMÉRIQUE !**

Visitez notre site internet  
<https://www.cnce.fr/> pour  
feuilleter un extrait et  
commander



**L'enquête publique est un moment fort du processus de démocratie participative.** En aval de la concertation, elle a pour objet d'informer le public et de recueillir ses observations sur les plans, programmes, projets d'aménagement ou d'équipement susceptibles de porter atteinte à l'environnement et à des intérêts collectifs ou particuliers, afin que ces observations puissent être prises en considération dans le processus de décision. Le commissaire enquêteur, tiers indépendant, inscrit sur une liste d'aptitude départementale et désigné dans la majorité des cas par le président du tribunal administratif, est chargé de la conduite de cette enquête et a l'obligation d'émettre un avis personnel et motivé. Depuis 1996, le « Guide du commissaire enquêteur » l'accompagnait pas à pas dans ses missions.

**La nouvelle édition, intitulée le « Guide de l'enquête publique », s'adresse désormais à tous les acteurs de l'enquête publique :** public, maîtres d'ouvrage, autorités organisatrices, tant la procédure, qui s'est complexifiée au fil des années, nécessite leur mutuelle coopération. Elle ambitionne de devenir l'outil pratique incontournable permettant de mener à bien tout type d'enquête publique.

**SUPPORT PAPIER avec clé USB**

**80 €** + 10€ frais d'envoi

tarif préférentiel adhérents CNCE :  
50€ + 10€ de frais d'envoi

**SUPPORT NUMÉRIQUE \***

**25 €** net

tarif préférentiel adhérents CNCE : 15€

\* **INFORMATION SUR LA VERSION NUMÉRIQUE : à commander sur le site internet de la CNCE uniquement. Règlement par carte bancaire ou compte paypal.** Une fois acheté, l'ouvrage est consultable en ligne autant de fois que souhaité, mais il n'est pas téléchargeable et ne peut être imprimé in extenso. L'accès de lecture est géré par l'outil «Fliphtml5». Un tutoriel est disponible sur notre site.

**Support papier :** ISBN : 978-2-9510571-5-9 - 266 pages + 268 de pièces complémentaires sur clé USB

**Support numérique :** ISBN : 978-2-9510571-6-6 - 568 pages

# BON DE COMMANDE ouvrages CNCE versions « papier »

A télécharger, compléter avec Adobe Acrobat Reader ® et retourner au secrétariat administratif de la CNCE, de préférence par courriel à [cnce2@cnce.fr](mailto:cnce2@cnce.fr) si paiement par virement si paiement par chèque, le joindre à la commande et envoyer à CNCE 3 Rue Jean Bauhin 25200 MONTBÉLIARD

Pour les versions numériques : site <https://www.cnce.fr>



Nom, prénom / Société :

Adresse de facturation et livraison :

téléphone :

courriel (*impératif pour que vous soyez ultérieurement informé des mises à jour du Guide*) :

## Des versions numériques

du « Guide de l'enquête publique » et du hors série « La dématérialisation de l'enquête publique en 3 clics » sont proposées à la vente sur notre site : <https://www.cnce.fr>

Après validation du paiement, elles sont **consultables en ligne** sur ordinateur, tablette ou smartphone, mais ni téléchargeables ni imprimables.

### ► TARIF PUBLIC

	Prix unitaire	Frais (traitement de la commande, préparation et envoi)	Quantité	Sous-Total
Hors série « <b>La dématérialisation de l'enquête publique en 3 clics</b> » (ISBN : 978-2-9510571-3-5) format 20 x 27 cm 138 pages	15,00€	5,00€		
« <b>Guide de l'enquête publique</b> » (ISBN : 978-2-9510571-5-9) format 20 x 27 cm 266 pages + 268 pages de pièces complémentaires sur clé USB	80,00€	10,00€		
<b>Pack</b> (Commande groupée des deux ouvrages : hors série + guide)		100,00€		
<b>Total net</b> (La CNCE n'est pas assujettie à la TVA) :				

RÈGLEMENT :

### ► TARIF réservé aux commissaires enquêteurs MEMBRES DE LA CNCE

	Prix unitaire	Frais (traitement de la commande, préparation et envoi)	Quantité	Sous-Total
Hors série « <b>La dématérialisation de l'enquête publique en 3 clics</b> » (ISBN : 978-2-9510571-3-5) format 20 x 27 cm 138 pages	10,00€	/		
« <b>Guide de l'enquête publique</b> » (ISBN : 978-2-9510571-5-9) format 20 x 27 cm 266 pages + 268 pages de pièces complémentaires sur clé USB	50,00€	10,00€		
<b>Pack</b> (Commande groupée des deux ouvrages : hors série + guide)		65,00€		
<b>Total net</b> (La CNCE n'est pas assujettie à la TVA) :				

RÈGLEMENT :

#### Relevé d'identité bancaire CNCE (RIB) :

Domiciliation : BPBFC MONTBELIARD - Code Banque : 10807 - Code Guichet : 00005

N° de compte : 62221950249 - Clé RIB : 62

IBAN : FR76 1080 7000 0562 2219 5024 962 - Adresse SWIFT (BIC) : CCBPFRPPDJN

# GUIDE de l'enquête publique

Préface de Jean-Marc Sauv , vice-pr sident du Conseil d'Etat

## Les diff rents chapitres

- 1 - La Compagnie Nationale des Commissaires Enqu teurs
  - 2 - L'enqu te publique dans le processus de participation du public
  - 3 - L'enqu te publique et ses acteurs
  - 4 - Les diff rentes enqu tes publiques
  - 5 - Le commissaire enqu teur
  - 6 - Le commissaire enqu teur et la conduite de l'enqu te publique
  - 7 - Les proc dures sp cifiques
  - 8 - La commission d'enqu te
  - 9 - Les recours et la jurisprudence
  - 10 - Les r gimes sp cifiques et l'indemnisation du commissaire enqu teur
- Sigles et acronymes utilis s dans les documents relatifs   l'enqu te publique

## Pi ces compl mentaires

sur cl  USB int gr e  
pour la version papier

- Textes de base et annexes : textes fondamentaux CNCE (statuts, r glement int rieur, code de d ontologie), extraits du Code de l'environnement, annexes relatives au traitement des observations
- **47 FICHES TH MATIQUES** d veloppant des th mes particuliers (portant sur la mission du commissaire enqu teur, les  tapes de la proc dure, les diff rents types d'enqu tes, les pi ces du dossier, l'information des  lus etc.)
  - 1 - Le commissaire enqu teur (CE) et l'enqu te publique
  - 2 - Les diff rents types d'enqu tes publiques
  - 3 - L'organisation de l'enqu te publique environnementale
  - 4 - La participation du public   l'enqu te environnementale par voie  lectronique
  - 5 - La d signation du CE - Les probl mes d'incompatibilit 
  - 6 - La publicit  de l'enqu te publique relevant du Code de l'environnement
  - 7 - La r union publique d'information et d' change
  - 8 - La prolongation de la dur e de l'enqu te
  - 9 - La suspension de l'enqu te et l'enqu te compl mentaire
  - 10 - Le rapport et les conclusions du CE
  - 11 - Le statut et l'indemnisation du CE
  - 12 - L'information des  lus
  - 13 - Les  tudes d'impact
  - 14 - Le rapport d' valuation environnementale
  - 15 - L'autorit  environnementale et son avis
  - 16 - Le sch ma de coh rence territoriale : SCOT
  - 17 - Le plan local d'urbanisme
  - 18 - La carte communale
  - 19 - Les plans de d placements urbains (PDU) et en  le-de-France, le PDUIF et les plans locaux de d placement (PLD)
  - 20 - La d limitation des zones d'assainissement (collectif et non collectif)
  - 21 - Le site patrimonial remarquable (SPR)
  - 22 - Le plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV)
  - 23 - Le plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine (PVAP)
  - 24 - Les enqu tes environnementales et non environnementales pr alables   la d claration d'utilit  publique (DUP)
  - 25 - Les enqu tes parcellaires
  - 26 - Les enqu tes relevant du Code des relations entre le public et l'administration (CRPA)
  - 27 - L'aménagement foncier rural CCAF et CDAF
  - 28 - Le parc national (PN), les R serves naturelles et autres protections
  - 29 - Le parc naturel r gional (PNR)
  - 30 - Les installations class es pour la protection de l'environnement (ICPE)
  - 31 - Les installations relatives aux  nergies renouvelables
  - 32 - Les enqu tes publiques sur l'eau
  - 33 - Les enqu tes de servitudes d'utilit  publique (SUP)
  - 34 - Les plans de pr vention des risques naturels pr visibles (PPRN) et les plans de pr vention des risques miniers (PPRM)
  - 35 - Les plans de pr vention des risques technologiques (PPRT)
  - 36 - Le plan d'exposition au bruit (PEB)
  - 37 - Les directives territoriales d'aménagement et de d veloppement durable (DTADD)
  - 38 - La d claration de projet (DP)
  - 39 - La d claration d'int r t g n ral des travaux (DIG)
  - 40 - Le sch ma r gional d'aménagement, de d veloppement durable et d' galit  des territoires (SRADDET)
  - 41 - Le sch ma r gional de coh rence  cologique (SRCE) la trame verte et bleue (TVB)
  - 42 - Le plan r gional de pr vention et de gestion des d chets
  - 43 - Le plan de protection de l'atmosph re
  - 44 - L'enqu te portant sur les statuts des associations syndicales autoris es (ASA)
  - 45 - Les enqu tes de voirie
  - 46 - Le permis de construire
  - 47 - Le p rim tre de protection du monument historique (PPMH)